

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 12101-2:2003

Systemes pour le contrôle des fumées et de la chaleur - Partie 2: Spécifications relatives aux dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de

Rauch- und Wärmefreihaltung - Teil 2:
Festlegungen für natürliche Rauch- und
Wärmeabzugsgeräte

Smoke and heat control systems - Part 2:
Specification for natural smoke and heat
exhaust ventilators

06/2003



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 12101-2:2003 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 12101-2:2003.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN 12101-2:2003} **EN 12101-2**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Juin 2003

ICS 13.220.20; 23.120

Version Française

**Systemes pour le contrôle des fumées et de la chaleur - Partie
2: Spécifications relatives aux dispositifs d'évacuation naturelle
de fumées et de chaleur**

Rauch- und Wärmefreihaltung - Teil 2: Festlegungen für
natürliche Rauch- und Wärmeabzugsgeräte

Smoke and heat control systems - Part 2: Specification for
natural smoke and heat exhaust ventilators

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 9 avril 2003.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles